Organisation mondiale du tourisme

Assemblée générale
Dix-neuvième session
Gyeongju (République de Corée), 8-14 octobre 2011
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

A/19/16 rev.1
Madrid, le 28 août 2011
Original : anglais

Élection des Membres du Conseil

Cette révision a pour but de mettre à jour conformément aux derniers développements les informations contenues dans le document A/19/16.

I. COMPOSITION DU CONSEIL

1. À la date de la préparation du document, le nombre total des Membres effectifs est de 154. Toutefois, à la date de l'Assemblée générale, le nombre de Membre effectif sera de 155 en tenant compte de l'admission du Libéria après ratification par l'Assemblée générale (voir l'annexe I). En conséquence et en vertu de l'article 14.1) des Statuts, le Conseil sera composé de trente-et-un membres au lieu des trente membres actuels, outre l'Espagne en sa qualité de Membre permanent.

2. La composition actuelle du Comité exécutif est indiquée dans l'annexe II (y compris la Jamaïque* qui remplacera le Costa Rica jusqu'en 2013).

3. Les annexes III à VIII donnent une représentation géographique des mandats ventilés par région depuis la création de l'OMT.

4. La colonne nº 5 de l'annexe IX fait apparaître que le mandat de quinze Membres vient à expiration lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. La colonne nº 6 montre que treize Membres effectifs doivent être élus pour siéger au Conseil sur la base d'un Membre pour chaque fraction de cinq Membres effectifs, qui se répartissent comme suit :

Afrique	5 sièges
Amériques	1 siège
Asie de l'Est et Pacifique	3 sièges
Asie du Sud	aucun siège
Europe	3 sièges
Moyen-Orient	1 siège
TOTAL	13 sièges

5. La colonne nº 7 montre qu'en représentation des 20 Membres effectifs restants, quatre Membres supplémentaires doivent être élus au Conseil. Il serait en conséquence nécessaire de procéder à un vote pour l'attribution parmi toutes les régions, des sièges correspondants aux membres en surnombre (sièges dits « flottants »).

6. Les quatre sièges restant à attribuer par l'Assemblée générale pour atteindre le total de 30 sièges ne correspondent pas à un multiple exact de cinq Membres de l'une ou l'autre des six régions de

l'Organisation, mais ils résultent de l'addition des Membres en surnombre pour les diverses régions, comme suit :

Afrique	4 Membres
Amériques	3 Membres
Asie de l'Est et Pacifique	3 Membres
Asie du Sud	4 Membres
Europe	4 Membres
Moyen-Orient	2 Membres
TOTAL	20 Membres

7. Ce total donne droit à l'attribution de quatre sièges dits « flottants » comme cela apparaît au tableau de l'annexe IX. Cependant, un siège « flottant », correspondant à la région de l'Asie du Sud est occupé jusqu'en 2013, ce qui signifie qu'il reste trois sièges « flottants » à attribuer lors e la dix-neuvième session de l'Assemblée.

8. À différentes reprises dans le passé, des consensus préalables ont pu être trouvés pour attribuer les sièges des différentes régions et ceux correspondant aux Membres en surnombre, sur la base des propositions formulées par les Commissions régionales. Il conviendra à cet effet d'apprécier si les trois sièges dits « flottants » doivent être attribués aux régions comportant le plus de membres en surnombre. Dans ce cas, les régions de l'Asie du Sud (ayant un siège flottant déjà attribué jusqu'en 2013) et de l'Afrique et l'Europe ont 4 Membres restants après la première répartition, et celles des Amériques et de l'Asie de l'‘Est et du Pacifique ont 3 Membres en surnombre.

II. CANDIDATURES AU CONSEIL

1. Depuis la préparation du document A/19/16, le Brésil et le Soudan, conformément aux dispositions de l'article 34 et du paragraphe 13, et le Nigeria ont communiqué leur intention de présenter leur candidature à la qualité de Membre du Conseil pour la période 2011-2015:

2. À la date de la préparation de ce document, les États suivants ont communiqué au Secrétariat (à la date apparaissant entre parenthèses) leur intention de présenter leur candidature au Conseil pour la période 2011-2015 :

AFRIQUE (5 sièges à pourvoir)*

Gambie (31 mai 2011)
Mauritanie (28 avril 2011)
Mozambique (15 juin 2011)
Nigeria (25 juillet 2011)
Soudant (29 juin 2011) (conformément aux dispositions de l'article 34 et du paragraphe 13)
République Unie de Tanzanie (8 juin 2011)

AMÉRIQUES (1 siège à pourvoir)**

Brésil (6 juillet 2011) (réélection)
Mexique (30 mars 2011)

* (sans compter le sièges 'flottants')

EUROPE (3 sièges à pourvoir)*

Fédération de Russie (10 février 2011) (réélection)
France (24 février 2011) (réélection)
Italie (22 février 2011) (réélection)
Kazakhstan (26 janvier 2011) (réélection)
Ouzbékistan (1er février 2011)

MOYEN-ORIENT (1 siège à pourvoir)*

Arabie saoudite (28 février 2011)
Iraq (15 mars 2011) (réélection)

ASIE DU SUD ET PACIFIQUE (trois sièges à pourvoir)*

Chine (21 mars 2011) (réélection)
Indonésie (9 mars 2011) (réélection)
République de Corée (7 mars 2011) (réélection)

3. Les candidatures qui parviendraient éventuellement au Secrétariat avant la date de l'Assemblée seront communiquées dans un additif à ce document.

4. Il y a lieu de rappeler les décisions 4(XXXIII) et 4(XXXIV) du Conseil exécutif qui recommandent que « *... seuls les Membres de l'Organisation qui n'ont aucun arriéré de contributions non justifié (paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts) sont éligibles au Conseil exécutif* ».

ANNEXE I

ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME 155

	Albanie	Géorgie	Pologne	*		
	Allemagne	Grèce	Portugal			
	Andorre	Hongrie	République de Moldova			
	Arménie	Israël	République tchèque			
	Autriche	Italie	Roumanie			
	Azerbaïdjan	Kazakhstan	Saint-Marin			
	Bélarus	Kirghizistan	Serbie			
	Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Slovaquie			Australie
	Bulgarie	Lituanie	Slovénie			Brunéi Darussalam
	Chypre	Malte	Suisse			Cambodge
	Croatie	Monaco	Tadjikistan	Arabie saoudite		Chine
Argentine	Espagne	Monténégro	Turkménistan	Bahreïn		Fidji
Bahamas	ex-Rép. youg. de Macédoine	Norvège	Turquie	Egypte		Indonésie
Bolivie	Fédération de Russie	Ouzbékistan	Ukraine	Iraq	Afghanistan	Japon
Brésil	France	Pays-Bas		Jamahiriya arabe libyenne	Bangladesh	Malaisie
Canada				Jordanie	Bhoutan	Mongolie
Chili	***CEU 44***			Koweït	Inde	Papouasie-N.-Guinée
Colombie				Liban	Iran	Philippines
Costa Rica				Oman	Maldives	Rép. de Corée
Cuba	Afrique du Sud	Ghana	Ouganda	Qatar	Népal	RDP. Lao
El Salvador	Algérie	Guinée	Rép. centraficaine	Rép. arabe syrienne	Pakistan	RPD de Corée
Équateur	Angola	Guinée-Bissau	Rép. dém. du Congo	Yémen	Sri Lanka	Thaïlande
Guatemala	Bénin	Guinée équatoriale	Rép.-Unie de Tanzanie			Timor-Leste
Haïti	Botswana	Kenya	Rwanda	***CMO 12***	***CAS 9***	Vanuatu
Honduras	Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe			Viet Nam
		Libéria				
Jamaïque	Burundi	Madagascar	Sénégal			
Mexique	Cameroun	Malawi	Seychelles			***CAP 18***
Nicaragua	Cap-Vert	Mali	Sierra Leone			
Panama	Congo	Maroc	Soudan			
Paraguay	Côte d'Ivoire	Maurice	Swaziland			
Pérou	Djibouti	Mauritanie	Tchad			
Rép. Dominicaine	Erythrée	Mozambique	Togo			
Uruguay	Ethiopie	Namibie	Tunisie			
Venezuela	Gabon	Niger	Zambie			
	Gambie	Nigéria	Zimbabwe			
CAM 23	***CAF 49***					

***** sous condition de l'approbation par l'Assemblée générale

ANNEXE II

COMPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF

		DATE DE LA FIN DU MANDAT	
RÉGION	***MEMBRES***	***2011***	***2013***
AFRIQUE	**Afrique du Sud**	----------→	
	Burkina Faso	----------→	
	Ghana	----------→	
	Kenya	----------→	
	Mali	----------→	
	Maroc	----------→	
	Sénégal	----------→	
	Tunisie	----------→	
	Zimbabwe	----------→	
AMÉRIQUES	**Argentine**	----------→	
	Brésil	----------→	
	Colombie	----------→	
	Costa Rica	----------→ **Jamaïque ----→**	
	El Salvador	----------→	
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	**Chine**	----------→	
	Indonésie	----------→	
	République de Corée	----------→	
ASIE DU SUD	**Inde**	----------→	
	Iran	----------→	
EUROPE	**Allemagne**	----------→	
	Bulgarie	----------→	
	Espagne	*Membre permanent*	
	Fédération de Russie	----------→	
	France	----------→	
	Hongrie	----------→	
	Italie	----------→	
	Kazakhstan	----------→	
	Roumanie	----------→	
	Serbie	----------→	
MOYEN-ORIENT	**Égypte**	----------→	
	Irak	----------→	

ANNEXE III (suite)

ETATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

AFRIQUE

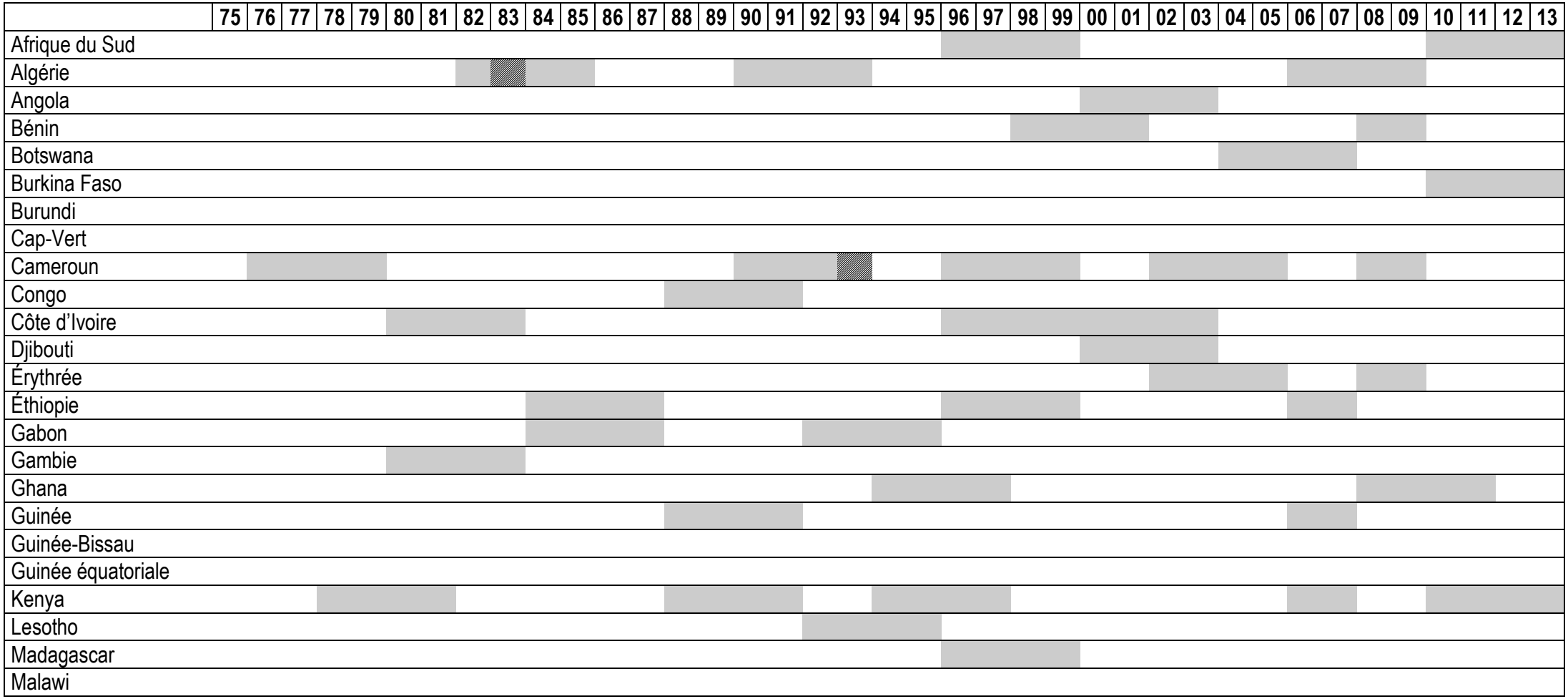

ANNEXE III (suite)

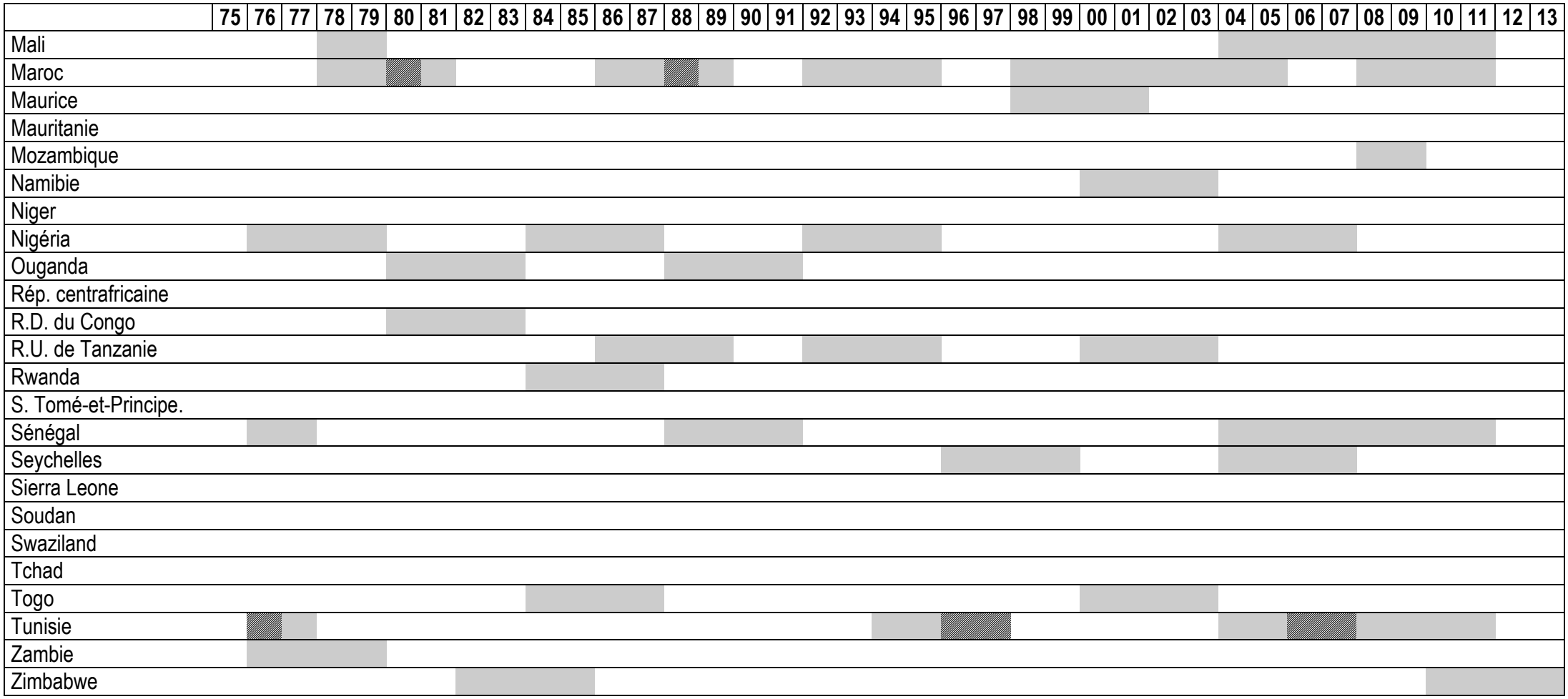

ANNEXE IV

ETATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

AMÉRIQUES

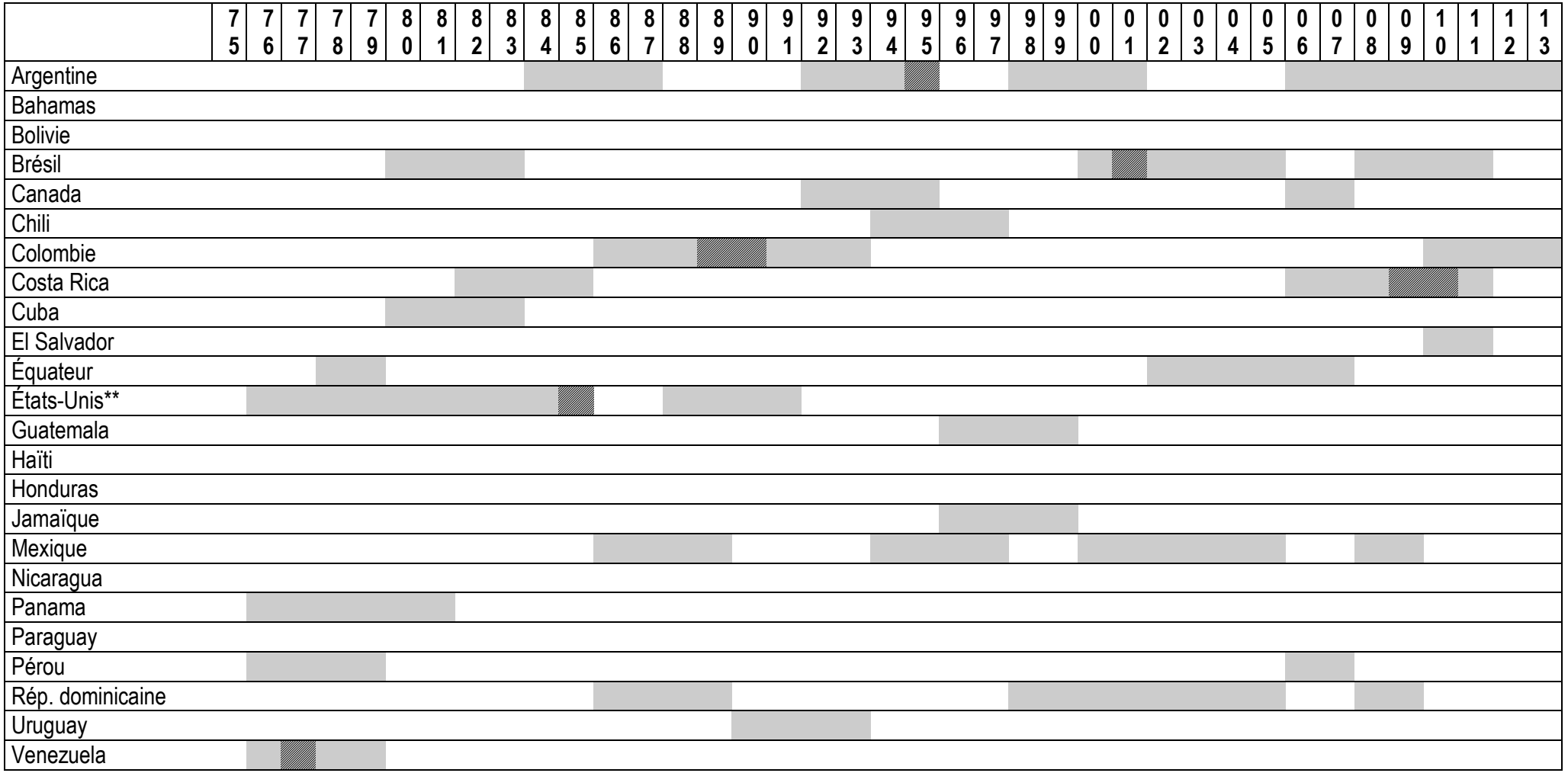

** Ancien Membre

Début du mandat après l'élection par l'Assemblée générale

Présidence

ANNEXE V

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE

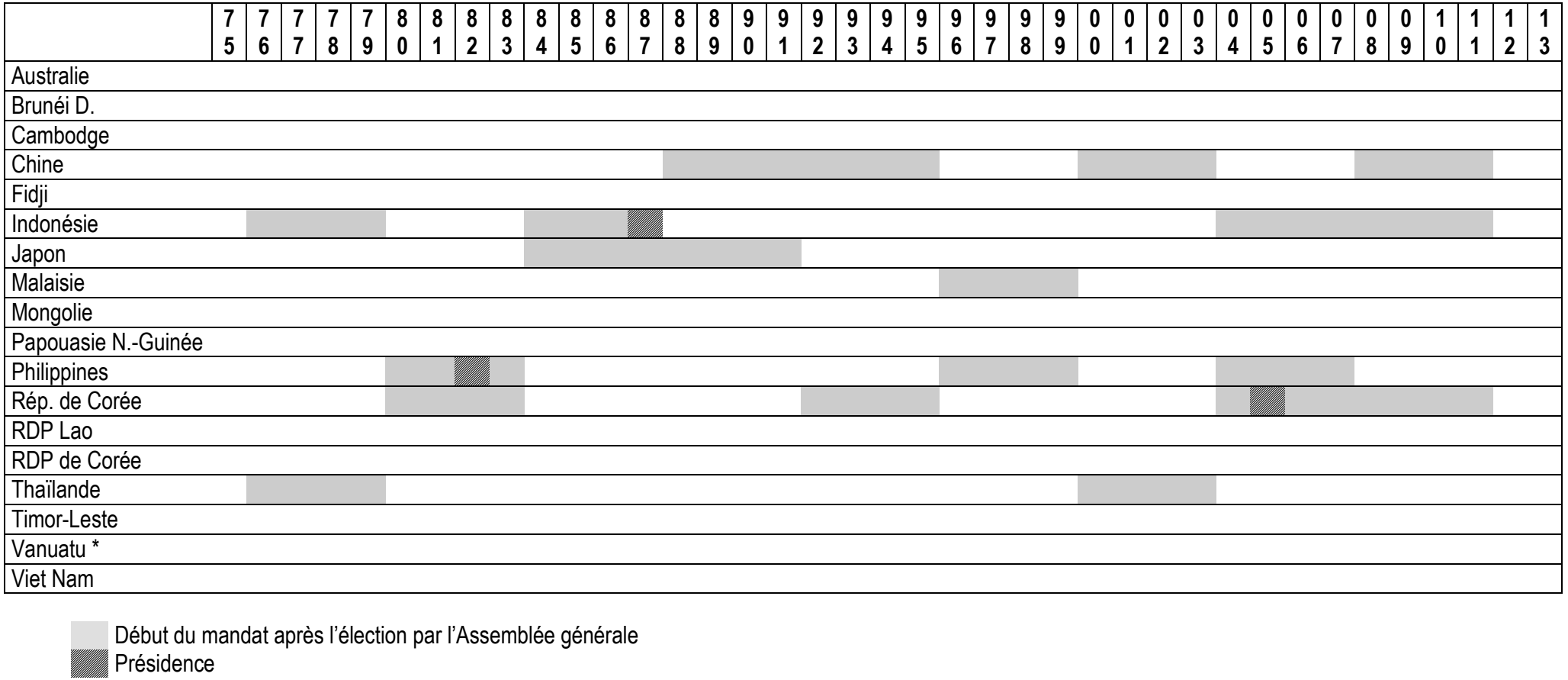

ANNEXE VI

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

ASIE DU SUD

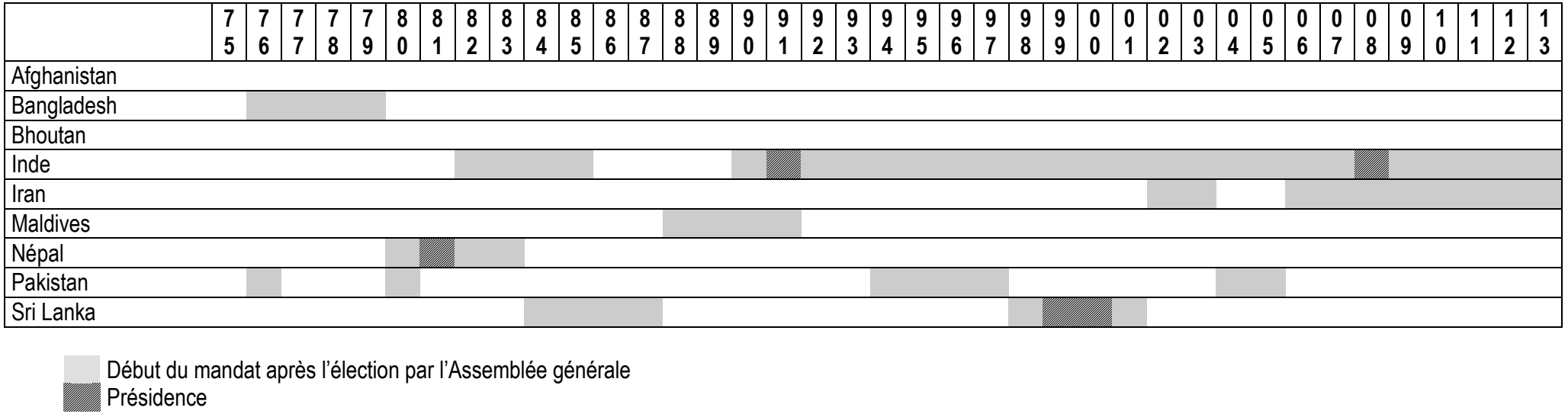

ANNEXE VII

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

MOYEN-ORIENT

	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
Arabie saoudite																																								
Bahreïn																																								
Égypte																																							
Iraq																																							
J. A. libyenne																																							
Jordanie																																							
Koweït																																							
Liban																																							
Oman																																							
Qatar																																							
R. arabe syrienne																																							
Yémen																																							

Début du mandat après l'élection par l'Assemblée générale
Présidence

ANNEXE VIII

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF DE L'OMT (1975 - 2013)

EUROPE

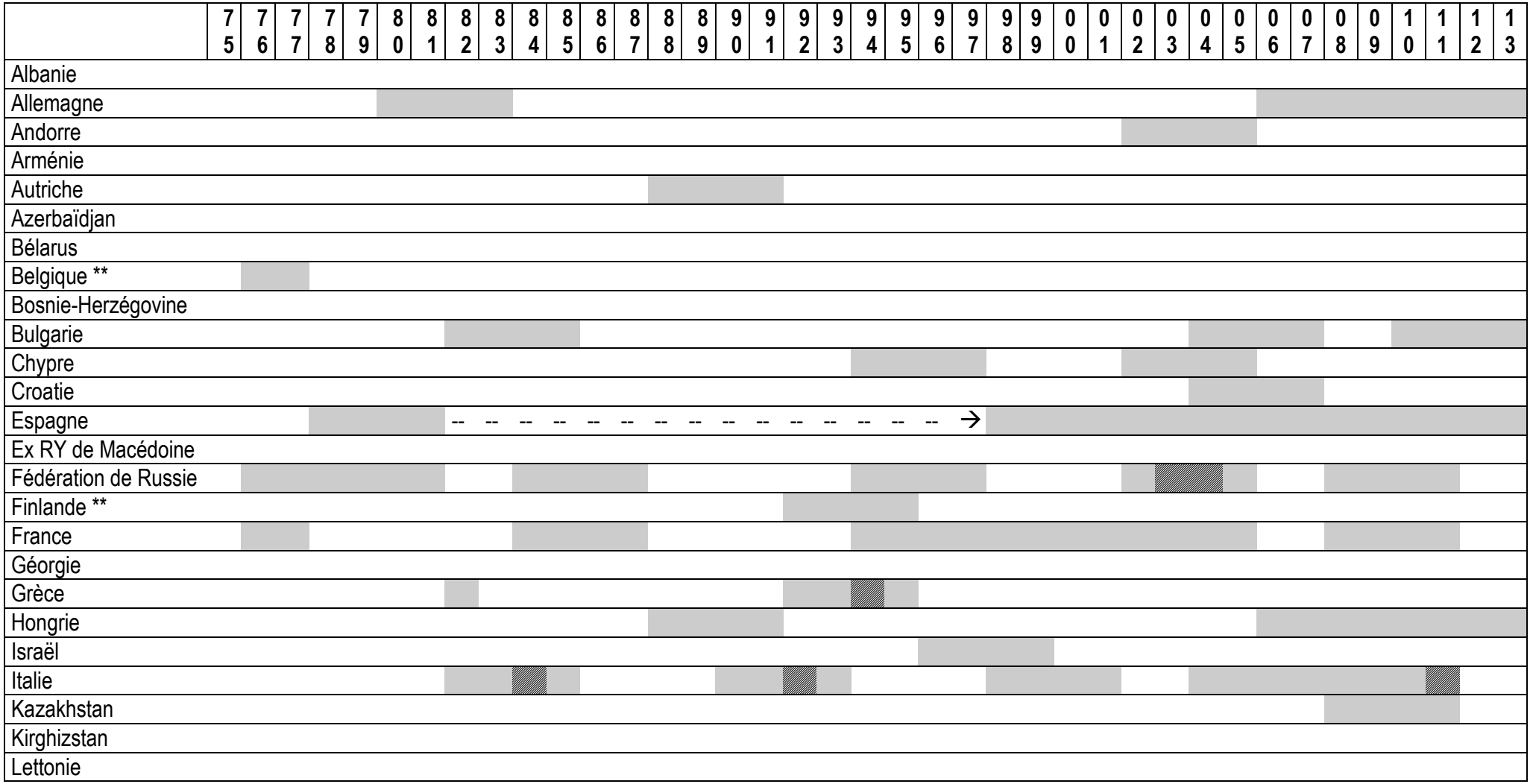

ANNEXE VIII (suite)

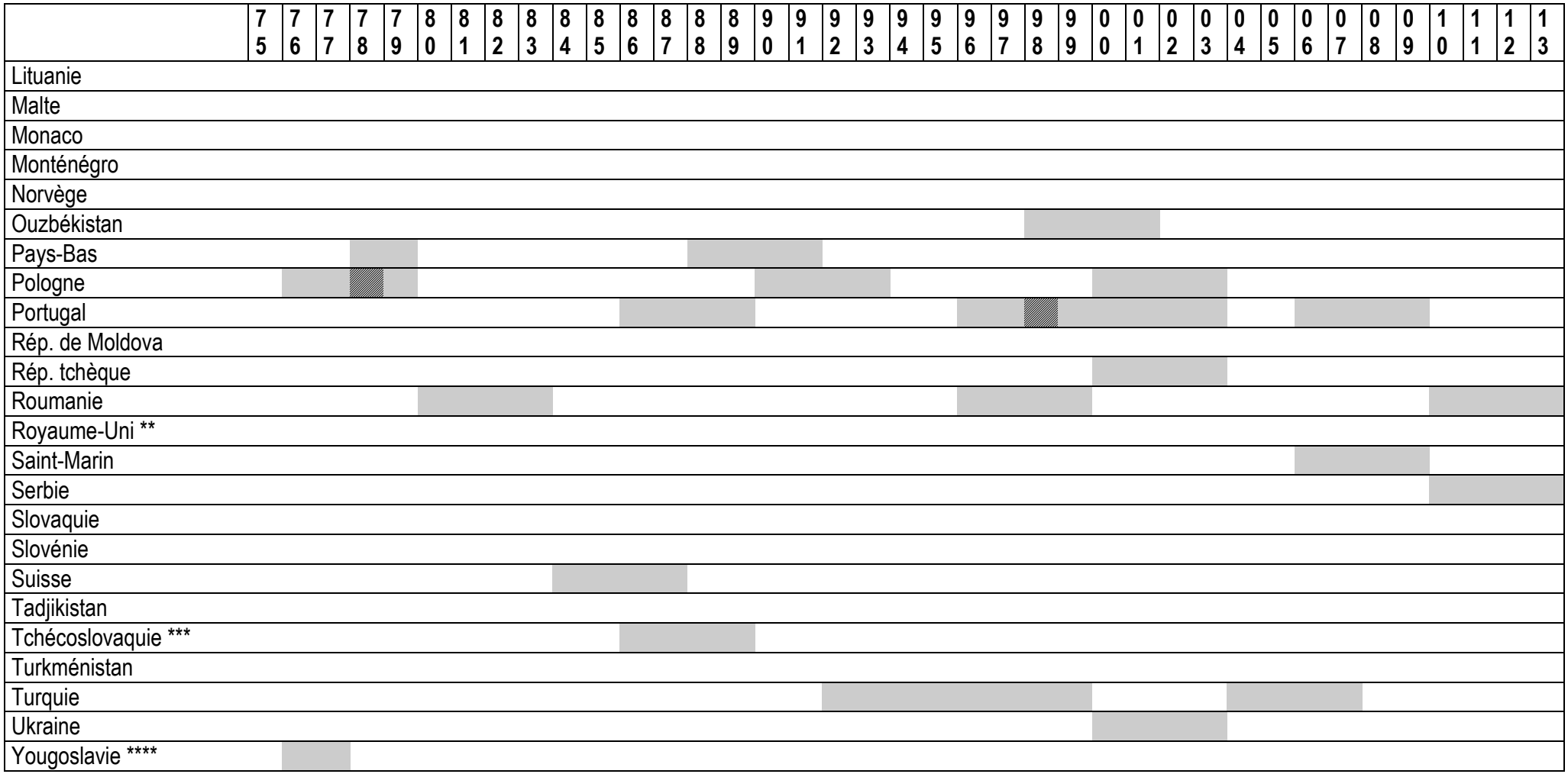

----→ Membre privilégié et permanent depuis 1998 ** Ancien Membre *** N'existe plus en tant qu'État

**** Se réfère à l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie

Début du mandat après l'élection par l'Assemblée générale Présidence

ANNEXE IX

ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF

	Colonne nº 1	*Colonne nº 2*	*Colonne nº 3*	*Colonne nº 4*	*Colonne No 5*	*Colonne nº 6*	*Colonne nº 7*
RÉGION	**MEMBRES DE L'ORGANISATION PAR RÉGION**	**SIÈGES DE DROIT AU CONSEIL**	**SIÈGES AU CONSEIL POUR LA PÉRIODE 2007-2009**	**MANDATS QUI CONTINUERONT JUSQU'EN 2011**	**MANDATS EXPIRANT EN 2009**	**NOUVEAUX SIÈGES CORRESPONDANT À DES FRACTIONS EXACTES DE CINQ MEMBRES**	**MEMBRES EN SURNOMBRE**
AFRIQUE	49	9	9	4	5	5	4
AMÉRIQUES	23	4	5	3*	3	1	3
ASIE DE L'EST ET LE PACIFIQUE	18	3	3	0	3	3	3
ASIE DU SUD	9	1	2	2	0	0	4
EUROPE	44	8	9	5	4	3	4
MOYEN-ORIENT	12	2	2	1	1	1	2
TOTAL =====	**155 ===**	**27 ==**	**30 ==**	**15 ==**	**16 ==**	**13 ==**	**20 ** ===**

(*) Par résolution de l'AG en 2009, la Jamaïque remplacera le Costa Rica jusqu'en 2013.

(**)Ce qui donne droit à quatre sièges dits « flottants » au Conseil. Pour la période 2009-2011, les quatre sièges flottants étaient tenus par les Amériques, l'Asie du Sud et l'Europe. Le siège « flottant » correspondant à la région de l'Asie du Sud restera occupé jusqu'en 2013, ce qui permet à la dix-neuvième Assemblée générale d'attribuer trois sièges « flottants ».